

Déclaration environnementale 2008

Données environnementales 2007





Table des matières

1.	Préface	2
2.	Présentation de l'A.I.D.E	2
2.1.	Historique	2
2.2.	Nos missions	2
3.	L'engagement de l'A.I.D.E : la politique environnementale	4
4.	La portée de l'enregistrement	5
5.	Le rôle des stations d'épuration	7
5.1.	Le rôle des stations d'épuration	7
5.2.	Performances moyennes des stations	7
5.3.	La capacité de traitement	7
5.4.	Quelques données en vrac	7
6.	Station de Malmedy : conservation de la nature	8
7.	La maîtrise des installations	8
7.1.	L'organisation	8
7.2.	Les cellules spécialisées	8
7.3.	Les visites hebdomadaires	8
7.4.	La télésignalisation	8
7.5.	Les alarmes et le service de garde	9
7.6.	Les campagnes d'analyses	9
8.	La formation du personnel	9
9.	La communication	9
9.1.	La communication interne	9
9.2.	La communication externe	9
10.	Notre SME	10
11.	La détermination des impacts environnementaux significatifs	11
11.1.	La maîtrise des impacts environnementaux significatifs	11
12.	Description des activités et leurs impacts environnementaux	12
12.1.	La collecte des eaux usées	12
12.2.	Le relevage des eaux	12
12.3.	Le pré-traitement	12
12.4.	Traitement primaire	13
12.5.	Le bassin d'emmagasinage	13
12.6.	Traitement secondaire	13
12.7.	Traitement tertiaire et la désinfection	14
12.8.	Clarification des eaux	14
12.9.	Traitement des boues	15
12.10.	Le chaulage de Lantin	15
12.11.	Réception des gadoues de fosses septiques	16
12.12.	Le traitement des eaux industrielles	16
12.13.	Le traitement des graisses	17
12.14.	Les sites	17
12.15.	Désodorisation	18
13.	Les objectifs environnementaux	19
13.1.	Objectifs en cours de réalisation	19
13.2.	Objectifs réalisés	20
13.3.	Objectifs abandonnés	21
13.4.	Objectifs 2008	21
14.	Les indicateurs environnementaux	22
14.1.	Conformité des analyses	22
14.2.	Les tableaux	24
14.3.	Valorisation des boues	25
14.4.	Consommation électrique des stations	25
14.5.	Les plaintes environnementales	25
15.	Glossaire	26
16.	Enregistrement	27
17.	Adresse et personnes de contact	27

1. Préface

Je profite qu'il m'est fait honneur de préfacier pour la première fois la déclaration environnementale des ouvrages d'épuration de notre Intercommunale pour souligner le travail accompli par le personnel de l'AIDE dans ce domaine depuis maintenant quatre ans.

En effet, je me réjouis de constater que les résultats obtenus, fruits d'efforts quotidiens, sont aujourd'hui à la hauteur de nos attentes.

L'un des enjeux de ce 21ème siècle sera notamment d'anticiper l'inévitable épuisement des réserves de combustibles fossiles et l'évolution inéluctable de leur coût.

Je me félicite que dans cet esprit, notre Association se soit inscrite dans une politique d'action pour le développement durable par la maîtrise des consommations énergétiques et l'utilisation des énergies renouvelables.

Le but à atteindre en cette matière cruciale présente évidemment bon nombre de difficultés, mais notre devoir est d'utiliser au mieux l'expertise technique dont nous disposons pour les surmonter dans les meilleurs délais.

A. Decerf



2. Présentation de l'A.I.D.E

2.1 - Historique

C'est en 1928, que l'Association Intercommunale pour le Démergement des communes de l'agglomération liégeoise et extensions (A.I.D.) est créée, pour protéger la plaine des inondations résultant des affaissements de terrain après cessation de l'exploitation charbonnière.

En ajoutant l'épuration à la mission de démergement en 1977, l'A.I.D. devient l'A.I.D.E. (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège), et constitue une intercommunale pure sous forme de société coopérative.

En vue d'assister les communes, un capital C « A.I.D.E à l'égouttage » est créé en 1997.

2.2 - Nos missions

2.2.1 - Le démergement

En 1810, dans la région liégeoise, les concessions accordées pour l'exploitation charbonnière s'étendaient sur une longueur de 63 km suivant le lit de la Meuse.

Le remblayage complet des veines déhouillées n'étant pas systématique, l'effondrement des terrains supérieurs s'est petit à petit installé. Ces effondrements ne touchant pas le lit de la Meuse, la plaine s'est retrouvée sous les niveaux d'étiage et de crues entraînant de plus en plus d'inondations. La crue de 1925-26 paralysa l'activité commerciale et industrielle pendant des mois.

L'Administration des ponts et chaussées construisit

des digues puissantes afin de contenir les plus fortes crues de la Meuse. Toutefois, le danger d'inondations indirectes par reflux des eaux d'égouts n'était pas écarté.

En 1928, les communes de Flémalle, Jemeppe, Tilleur, Ougrée, Sclessin et Seraing constituent l'A.I.D, chargée de l'étude, la direction et la surveillance de la réalisation, l'entretien et l'exploitation des ouvrages de démergement. En 1941, les communes d'Ivoz-Ramet et d'Angleur rejoignent l'Association, suivies en 1947 par Herstal, Vivegnis, Jupille, Wandre et Cheratte. Le démergement est fondé sur deux grands principes : l'évacuation directe de toutes les eaux des collines et plateaux faisant partie des bassins hydrographiques des zones à protéger dans la Meuse ;

l'utilisation des stations de pompage et de deux types de réseau d'égouts distincts pour l'évacuation des eaux de la plaine vers la Meuse.

Le Gouvernement wallon a consacré, le 17 juillet 2003, l'activité « Démergement » comme élément du cycle de l'eau dans sa phase « Assainissement ». Depuis le 1er janvier 2004, le démergement est régi par le « Contrat de zone », avenant au contrat d'épuration et de collecte conclu avec la SPGE.

2.2.2 - L'épuration

L'épuration consiste à éliminer toutes les matières polluantes qui se trouvent dans les eaux usées domestiques, par des procédés mécaniques, physiques et biologiques. Cette mission, confiée à l'A.I.D en 1977, qui depuis se nomme A.I.D.E (Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration des communes de la province de Liège), se réalise dans des stations d'épuration et à la sortie desquelles les eaux usées sont débarrassées de la majorité des matières polluantes qu'elles contenaient.

L'eau polluée par les usages domestiques (depuis la dernière guerre mondiale, nous vivons à l'époque du « tout à l'égout » et consommons de 150 à 200 litres d'eau potable par jour et par ha-



bitant) contient des matières minérales inertes (sables, graviers, etc.) et accessibles à l'épuration biologique (ammoniaque, nitrates, phosphates, ...), des matières organiques (fèces, urée, sucre, protéines, ...) et des micro-organismes de différentes espèces (protozoaires, bactéries). Dans la province de Liège, on compte à l'heure actuelle 57 stations d'épuration dont 54 d'entre elles sont enregistrées EMAS.

2.2.3 - L'aide aux communes

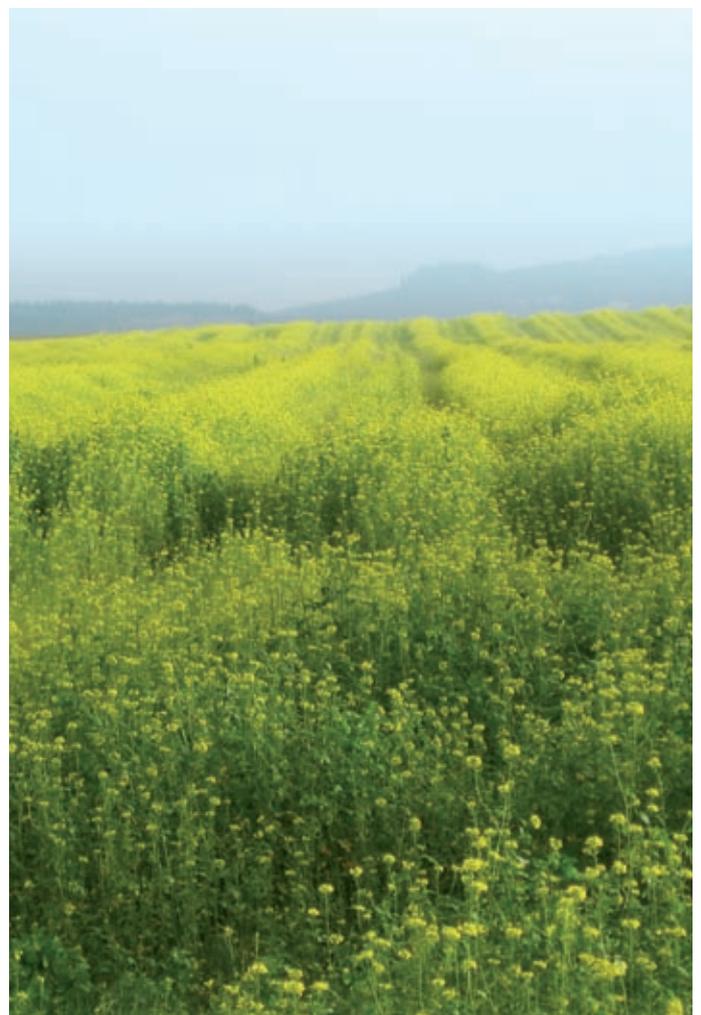
Dans le cadre de son Capital C, l'A.I.D.E. peut aider les communes affiliées à déterminer les investissements d'égouttage et de rénovation d'égouttage en synergie avec les travaux de démergement et d'épuration à réaliser.

De plus, l'A.I.D.E. peut aider ces mêmes communes à circonscrire les problèmes d'évacuation d'eau et à déterminer des remèdes structurels durables.

Ces activités peuvent s'étendre à toute opération s'y attachant directement ou indirectement. Par ces activités regroupées sous l'appellation « travaux extérieurs », l'A.I.D.E. peut valoriser ses références, compétences techniques et expériences certaines en matière d'études des réseaux d'assainissement et bassins hydrographiques.

2.2.4 - Contrats rivières

En tant qu'organisme épurateur des eaux usées, la présence de l'A.I.D.E. est devenue incontournable à la participation de contrats de rivières. Ceux-ci consistent à mettre autour d'une table, tous les acteurs d'une vallée en vue de définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Ainsi l'A.I.D.E. a participé à l'élaboration des 4 contrats rivières suivants : Ourthe, Amblève, Vesdre et Geer.



3. L'engagement de l'A.I.D.E : la politique environnementale

La protection de l'environnement est devenue capitale pour la qualité de la vie des générations actuelles et futures.

Consciente que le traitement des eaux résiduaires urbaines s'inscrit dans cette démarche, l'A.I.D.E a mis en place un système de management environnemental pour l'exploitation de la majorité de ces stations d'épuration. Ce système a d'ailleurs été enregistré en 2005 et portait à ce moment sur 49 sites pour atteindre 55 en 2007.

Après ces trois premières années, il est temps de réaffirmer notre engagement dans cette démarche environnementale en insistant sur :

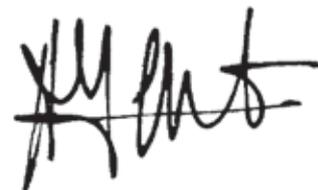
- L'identification et le respect de l'ensemble des législations et normes applicables à ses activités.
- L'adoption des principes d'amélioration continue des performances environnementales et de prévention des risques de pollution.
- La formation et la sensibilisation environnementales du personnel.
- La recherche permanente des opportunités d'utilisation d'énergie renouvelable.
- La réduction des consommations énergétiques et des matières premières des installations.
- La recherche permanente de filières de valorisation et d'élimination des déchets les plus respectueuses de l'environnement et principalement la mise en avant de la valorisation agricole des boues d'épuration.
- L'amélioration continue de notre communication vis-à-vis du public.
- La réduction des nuisances olfactives et sonores ainsi que l'amélioration continue de l'intégration paysagère des ouvrages.
- L'inspection du réseau de collecte des eaux usées afin de lutter contre les introductions d'eau claire et les rejets illicites.

Le Directeur Général



Tellings Claude

**Le Directeur du service
Exploitation Epuration**



Goffinet Alain

4. La portée de l'enregistrement

L'enregistrement EMAS concerne les stations d'épuration reprises dans le tableau ci-dessous non compris le siège social et les services de l'A.I.D.E.

Certaines stations exploitées par l'A.I.D.E ne sont pas reprises dans l'enregistrement parce qu'elles sont amenées à disparaître lors de la mise en service de stations de capacité plus importante reprenant leur réseau de collecte. Néanmoins, nous y appliquons les exigences du système EMAS pour leur exploitation.

N°	INSTALLATION	ADRESSE	Capacité EH	Type	Mise en service
1	SE Aubel	Route de Val Dieu, 86 à 4880 Aubel	8 000	Boues activées	1989
2	SE Avernas-le-Bauduin	Rue des Prés, 9 à 4280 Avernas-le-Bauduin	9 200	Boues activées	2001
3	SE Awans	Rue de Jemine, 27 à 4340 Awans	9 600	Boues activées	2000
4	SE Bola	Route de Nessonvaux à 4861 Soiron (Pepinster)	2 300	Boues activées	1996
5	SE Braunlauf	Weg Nach Crombach à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
6	SE Bullange	Rue de Rocherath à 4760 Bullingen/Bullange	1 500	Biodisques	1991
7	SE Butgenbach	Monschauerstrasse à 4750 Butgenbach	3 200	Boues activées	2000
8	SE Chawresse	Rue Large Voie, 8 à 4130 Esneux (Tilff)	2 100	Biodisques	2002
9	SE Crenwick	Fond de Villereau à 4257 Berloz	300	Biodisques	2001
10	SE Deigné	Fond de Deigné à 4920 Aywaille	300	Boues activées	2001
11	SE Embourg	Prés des Damselles à 4053 Embourg	27 000	Boues activées	1996
12	SE Ferrières (Malacord)	Chemin des Vœux, 1 à 4190 Ferrières	6 00	Boues activées	1988
13	SE Ferrières (Saint-Roch)	Allée Bernardfagne, 7 à 4190 Ferrières	6 00	Boues activées	1991
14	SE Fooz	Rue J. Calcôve, 39 à 4340 Fooz	3 000	Boues activées	1977
15	SE Francorchamps	Route du Circuit, 39 à 4970 Francorchamps	5 00	Boues activées	1998
16	SE Freloux	Rue du Village à 4347 Fexhe-Haut-Clocher	3 000	Boues activées	1977
17	SE Grosses Battes	Rue du Canal de l'Ourthe à 4031 Angleur	59 040	Boues activées	2003
18	SE Hamoir	Quai du Baty à 4180 Hamoir	2 700	Boues activées	1980
19	SE Henri-Chapelle	Chaussée de Ruyff, 325 à 4840 Welkenraedt	1 800	Boues activées	1990
20	SE Herve	Rue d'Elvaux à 4650 Herve	18 000	Boues activées	1986
21	SE La Waltinne	Rue des Grosses Pierres, 22 à 4050 Chaudfontaine	1 500	Boues activées	1992
22	SE Lantin	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	23 150	Boues activées	1969
23	SE Lantin chaulage	Rue de la Berwinne à 4450 Lantin	/	/	/
24	SE Lantremange	Rue du Roua, 116 à 4300 Lantremange (Waremme)	4 500	Boues activées	1993
25	SE Louveigné	Rue de Liège à 4141 Louveigné	5 130	Lagunage aéré	1991
26	SE Malmedy	Avenue de Norvège, 40 à 4960 Malmedy	3 0000	Lagunage aéré	1993
27	SE Manderfeld	Chemin de Manderfeld vers Krewinkel à 4760 Bullange	500	Boues activées	1999
28	SE Marchin (Lilot)	Rue Fourneau à 4570 Marchin	2 500	Boues activées	1982
29	SE Membach	Rue du Moulin, 4 à 4837 Membach (Baelen)	24 600	Boues activées	1998
30	SE Momalle	Chemin des Etourneaux à 4350 Remicourt (Momalle)	3 000	Boues activées	1979
31	SE Neupré (Butay)	Au lieu dit Butay à 4120 Neupré	2 000	Boues activées	1982
32	SE Nonceveux	Rue du Fond, 6 à 4920 Aywaille	500	Boues activées	1999
33	SE Oreye	Rue des Prés, 12 à 4360 Oreye	3 500	Boues activées	1992
34	SE Othée	Chemin de remembrement, 13 à 4340 Awans	5 00	Boues activées	2001
35	SE Ouffet	Rue du Bout à 4590 Ouffet	1 500	Boues activées	1992
36	SE Paifve	Rue Al Baye à 4452 Paifve (Juprelle)	2 800	Boues activées	1974
37	SE Plombières	Rue Gérardbroisch à 4850 Plombières	24 750	Boues activées	1998
38	SE Retinne	Rue du Six Août, 64 à 4621 Retinne (Fléron)	9 000	Boues activées	1985
39	SE Robertville	Rue du Lac à 4898 Robertville	800	Boues activées	1999
40	SE Rosoux	Rue Désiré Lismonde, 65 à 4257 Berloz	600	Biodisques	2001
41	SE Saint-Georges	Drève du Château de Warfusée à 4470 Saint-Georges	1 000	Boues activées	1975
42	SE Saint-Vith	Wiesenbachstrasse à 4780 Saint-Vith	7 100	Boues activées	1988
43	SE Soumagne	Chaussée de Wégimont à 4630 Soumagne	9 850	Boues activées	2004
44	SE Stavelot	Rue des Neuf Moulins à 4970 Stavelot	8 400	Boues activées	2002

N°	INSTALLATION	ADRESSE	Capacité EH	Type	Mise en service
45	SE Sy	Rue de Luins à 4190 Sy	500	Biomasse fixée	1999
46	SE Thier de Huy	Rue Thier de Huy à 4570 Marchin	1 000	Biodisques	2002
47	SE Thommen	Schokolbergweg à 4790 Burg-Reuland	250	Boues activées	1999
48	SE Waremme	Rue de l'Épervier, 11 à 4300 Waremme	10 000	Fossé d'oxydation	1957
49	SE Wegnez	Rue de Vovegnez, 47 à 4860 Pepinster (Wegnez)	170 000	Boues activées	2001
50	SE Wihogne	La Niestrée, 21 à 4452 Wihogne	9 200	Boues activées	1995
51	SE Yerne	Rue de Hodeige à 4360 Oreye	9 100	Lit bactérien	1993
52	SE Goffontaine	Route de Goffontaine à 4860 Pepinster	30 000	Boues activées	2004
53	SE Saint Remy	Voie de Feneur à 4670 Blegny	6 200	Boues activées	2004
54	SE Engis	Route du Zoning Industriel d'Engis à 4480 Engis	21 600	Boues activées	2005
55	SE Esneux	Rue de l'Athénée à 4130 Esneux	7 500	Boues activées	2005



5. Le rôle des stations d'épuration

L'activité d'épuration des eaux est reprise au code NACE sous le numéro 90001 intitulé 'Collecte des eaux usées et épuration'.

5.1 - Le rôle des stations d'épuration

Le rôle de nos stations d'épuration consiste à épurer les eaux usées urbaines résiduelles (eaux usées issues de l'activité des ménages) recueillies à l'entrée de la station afin de rendre une eau propre et de qualité au milieu naturel.

Ces eaux sont caractérisées par certains paramètres dont les principaux sont :

DBO5 : la Demande Biochimique en Oxygène représente la quantité d'oxygène consommée par l'eau par oxydation biologique des matières organiques et minérales contenues dans l'eau (cette consommation est mesurée sur une période de 5 jours).

DCO : la Demande Chimique en Oxygène représente la quantité d'oxygène nécessaire à la dégradation chimique des matières organiques et minérales contenues dans l'eau.

MES : les Matières En Suspension représentent la concentration en masse contenue dans l'eau.

PT : le Phosphore Total représente la concentration totale en phosphore contenue dans l'eau.

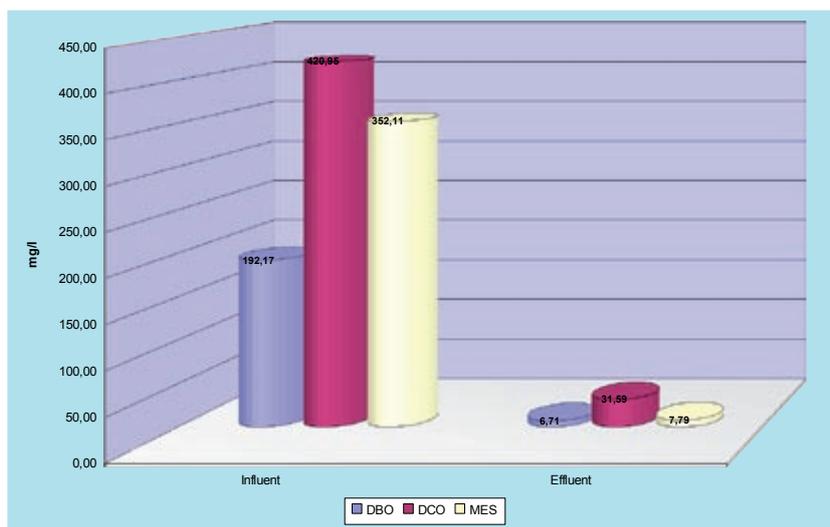
NT : l'Azote Total représente la concentration totale en azote contenue dans l'eau.

Afin de préserver le milieu naturel, les eaux rejetées appelées « Effluent » doivent respecter des normes fixées par la législation.

5.2 - Performances moyennes des stations

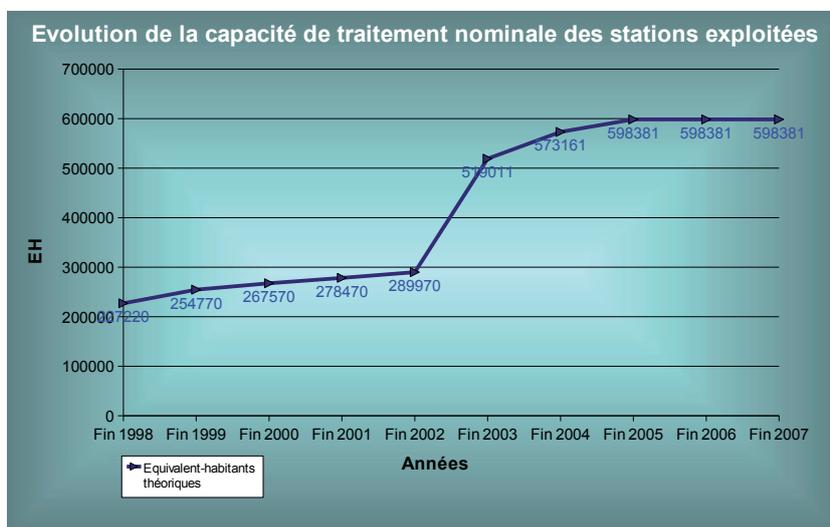
Le tableau ci-dessous illustre les caractéristiques moyennes des eaux d'entrée (influent) et de sortie (effluent) de nos stations d'épuration au cours de l'année 2007.

Grâce au tableau en encarts, nous démontrons les excellents abattements moyens de la pollution sur nos stations



5.3 - La capacité de traitement

De la mise en service de nouvelles stations découle une augmentation de nos capacités de traitement et ainsi une diminution des rejets d'eaux usées directement dans le milieu naturel.



5.4 - Quelques données en vrac

Quelques données représentatives de l'exploitation des stations d'épuration pour l'année 2007 :

Gasoil de chauffage :	111 616 litres
Chaux magnésienne :	Post-chauffage de Lantin :
SE Membach :	123,1 tonnes
Personnel d'exploitation :	91 personnes

6. Station de Malmedy : conservation de la nature



Mise en service en 1992, la station d'épuration de Malmedy, d'une capacité épuratoire de 20.000 E.H., réalise le traitement biologique des eaux usées domestiques via le procédé de lagunage aéré.

Cette station possède ainsi 3 étages de traitement biologique, à savoir 2 lagunes primaires aérées, 2 lagunes secondaires aérées et 3 lagunes tertiaires de finition non aérées. Une première lagune de finition a été plantée de *Phragmites Australis*, une seconde a été empoissonnée avec des carpes herbivores et des carpes argentées tandis que la troisième a été laissée en bassin d'eau libre.

De par la fréquentation récurrente de nombreux oiseaux, il est rapidement apparu que tous ces bassins, d'une surface de plan d'eau globale de 37.000 m², présentaient un attrait écologique exceptionnel pour l'avifaune locale et ce par la création de vastes espaces de nidification et de lieux d'étape de migration.

Très intéressés par cet aménagement spécifique, les services de la Division de la Nature et des Forêts du Ministère de la Région wallonne, réalisent des baguages scientifiques d'oiseaux et des observations régulières des diverses espèces présentes au sein de la station.

A cette fin, des nasses à anatidés (canards, oies, cygnes et oiseaux apparentés) et à limicoles (bécasse, bécasseaux, ...) ont été installées aux abords

des différentes lagunes en vue des opérations de baguage mais également dans le cadre de comptage des oiseaux bagués les années antérieures.

Il apparaît que de nombreuses espèces nicheuses et/ou migratrices fréquentent chaque année le site de la station d'épuration, il s'agit notamment du Foulque macroule, de la Bergeronnette grise et des ruisseaux, du Rouge-queue noir, du Martinet noir, de l'Hirondelle de fenêtre, du Chevalier guignette, ...

Des espèces considérées comme rares dans la région telles que la Rousserolle turdoïde et le Phragmite aquatique ont également été capturées sur le site de la station.



7. La maîtrise des installations

7.1 - L'organisation

Au vu de la répartition géographique des stations d'épuration sur l'ensemble du territoire de la province de Liège, le personnel est réparti en trois secteurs principaux eux-mêmes divisés en deux ou trois sous-secteurs. Chaque sous-secteur comprend une station dite principale au départ de laquelle les équipes réalisent les visites de contrôle des ouvrages d'épuration. Pour mener à bien les tâches auxquelles il est destiné, des véhicules et un matériel très complet ont été mis à la disposition du personnel d'exploitation.

7.2 - Les cellules spécialisées

Elles travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'exploitation afin de notamment maîtriser la gestion courante des ouvrages. Elles apportent également une aide technique lorsque surviennent des problèmes lors de l'exploitation des ouvrages et lors de la recherche de matériel, technique ou réactifs pouvant améliorer le fonctionnement des ouvrages.

7.3 - Les visites hebdomadaires

Elles ont pour objectif principal d'assurer l'exploitation courante (dégrillage, soutirage des boues, ...) ainsi que le suivi biologique et électromagnétique des ouvrages. Pour chacun d'entre eux, il existe une liste des points principaux à vérifier ainsi qu'un plan annuel des entretiens et des étalonnages du matériel.

D'autres actions, plus ponctuelles peuvent également être entreprises afin de vérifier certains paramètres de fonctionnement des stations.

7.4 - La télésignalisation

Les principaux paramètres de fonctionnement des stations sont mesurés via différents capteurs (débitmètres, sondes de température, sondes oxygène, pH ...) et enregistrés au niveau des automates. Ces données sont rapatriées quotidiennement par le dispatching central où elles sont archivées et consultables.

Une cellule spécialisée travaille en collaboration avec le personnel d'exploitation afin d'assurer notamment la mise à jour de cette télésignalisation.

7.5 - Les alarmes et le service de garde

Au niveau des automates, nous avons fixé pour certaines données des seuils au-delà desquels des alarmes sont générées. Ces alarmes sont transmises aux stations principales et au système « intelligent » de gestion des alarmes. Ce système est pourvu d'un logiciel de traitement des alarmes qui réalise l'analyse, le tri en fonction de leur importance et de leur degré d'urgence ainsi que la transmission automatique vers le GSM du personnel d'exploitation pendant les heures de service et vers un GSM de garde en dehors de ces heures.

7.6 - Les campagnes d'analyses

L'objectif principal des stations d'épuration est d'épurer les eaux brutes avant de les rejeter dans le milieu naturel. Ces rejets sont soumis à des normes fixées par la Région Wallonne lors de l'octroi des autorisations de déversement.

Afin de vérifier la conformité à ces normes ainsi que le bon fonctionnement de nos installations, nous effectuons, pour chaque station et suivant un plan annuel, des prises d'échantillon des eaux de sortie (appelées effluent) et des eaux d'entrée (appelées influent).

Selon la législation, ces échantillons sont prélevés sur une période de 24 heures, proportionnellement au débit ou au temps et les analyses sont effectuées par des laboratoires agréés. Le nombre minimum d'échantillons à prélever annuellement est déterminé en fonction de la taille de la station.



Echantillonneur automatique

8. La formation du personnel

Le personnel d'exploitation est essentiellement constitué d'agents qualifiés mécaniciens et électriciens de niveau ETSS. Dès leur entrée en fonction, les nouveaux membres sont pris en charge par le personnel du service d'exploitation suivant un système de parrainage.

Régulièrement, principalement pour les nouveaux membres du personnel, des formations en rapport avec le poste occupé sont organisées et dispensées par des organismes extérieurs.

9. La communication

9.1 - La communication interne

La communication interne consiste à récolter puis à diffuser, à communiquer, des informations essentielles pour assurer le bon fonctionnement de notre système de management environnemental.

Au sein de l'A.I.D.E, la communication interne est assurée par les moyens suivants : notes de service, valves aux stations principales, tableaux réservés à l'affichage entre autres des objectifs et indicateurs environnementaux, réunions entre les chefs de services et contremaîtres.

9.2 - La communication externe

Consciente de notre rôle primordial pour l'environnement, nous avons développé une série d'outils qui nous permettent de sensibiliser le public à nos activités.

9.2.1 - La Déclaration environnementale :

Annuellement, nous éditons notre Déclaration Environnementale, elle est téléchargeable via notre site internet et disponible pour toutes les personnes qui la demande.

9.2.2 - Notre site internet

Il met à la disposition du public une multitude d'informations concernant nos activités. Parmi celles-ci soulignons la liste de nos stations d'épuration en service et leur description, les travaux en cours, notre politique et notre déclaration environnementale ainsi que la possibilité de nous contacter directement via Email (aide@aide.be).

9.2.3 - Les manifestations publiques

- La journée wallonne de l'eau : réalisée dans le cadre de la journée mondiale de l'eau, elle prévoit l'ouverture de certaines stations d'épuration au public.
- La journée des intercommunales : lors de cette journée, nous ouvrons une ou plusieurs stations d'épuration aux écoles.
- La journée « Place aux enfants » : organisée en collaboration avec les communes, elle propose l'ouverture de certaines stations d'épuration aux enfants.

- Toute l'année, nous réalisons principalement pour les écoles des visites de nos stations d'épuration. Lors de ces dernières, notre personnel guide les visiteurs et commente de manière adaptée les différentes phases de l'épuration. Ainsi tout au long de l'année 2006, nous avons organisé 83 visites d'établissements scolaires sur nos stations d'épuration.

9.2.4 - Les documents

Nous éditons également des plaquettes descriptives des stations d'épuration. Ces fiches sont distribuées lors des manifestations précédemment citées et sont également disponibles à toute personne qui les demande.

9.2.5 - Des panneaux informatifs.

Certaines stations sont placées en bordure de réseau RAVEL ou autres promenades. Afin d'informer le public du rôle important de nos stations, nous avons placé des panneaux reprenant le volume des eaux usées traité annuellement sur la station.



10. Notre SME

Conformément au Règlement EMAS n°196/2006 du 3 février 2006, le système mis en place intègre le principe de l'amélioration continue et permet d'améliorer constamment nos performances environnementales par une meilleure maîtrise de nos impacts environnementaux. Le schéma ci-dessous illustre le principe de l'amélioration continue.

L'analyse environnementale

C'est en quelque sorte une photographie de notre situation vis à vis de l'environnement. Elle consiste à identifier, pour chaque site, l'ensemble de ses impacts environnementaux.

Tous ces impacts sont alors cotés sur base d'une méthode prenant en considération les trois critères suivants : la gravité, l'occurrence et la maîtrise. Le résultat de cette cotation nous permet de caractériser l'impact comme significatif ou non. L'analyse est adaptée chaque fois que les installations sont modifiées, à chaque événement important

survenant sur un site ou au minimum une fois par an.

La politique environnementale

Elle exprime la volonté de la Direction de s'engager dans la démarche environnementale. Elle établit les axes prioritaires d'actions en matière d'environnement et les objectifs poursuivis. Elle est présente sur l'ensemble des sites.

Les objectifs et programme environnementaux

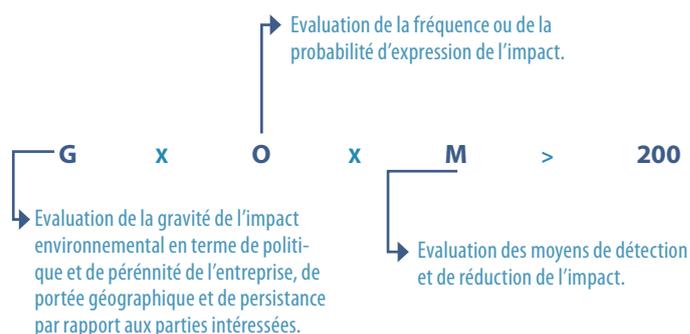
Déoulant principalement de la politique environnementale, ils permettent via des cibles fixées d'évaluer l'amélioration continue. Afin de constater l'évolution de la situation, l'état d'avancement de chaque objectif est régulièrement réalisé. Une fois par an, lors de la Revue de Direction, les objectifs sont passés au crible. En pratique ces objectifs sont scindés en différentes actions à réaliser qui constituent le programme environnemental.

La réglementation

La législation applicable à nos activités est identifiée via une veille réglementaire. Cela nous permet d'assurer la conformité de nos installations mais également d'anticiper les législations futures.

11. La détermination des impacts environnementaux significatifs

Lors de l'étude environnementale, nous avons listé l'ensemble des impacts environnementaux liés à nos stations. Afin de déterminer leur caractère significatif ou non, nous les avons évalués un à un suivant une grille prédéterminée tenant compte de la gravité, de l'occurrence et de la maîtrise de l'impact. Arbitrairement et selon notre expérience, nous avons fixé le seuil au-delà duquel un impact est jugé significatif à 200. De plus, tous les impacts soumis à une réglementation applicable aux sites d'activité et non-conformes sont automatiquement considérés comme significatifs.



11.1 - La maîtrise des impacts environnementaux significatifs

La gestion des installations via la réalisation des entretiens, le respect des consignes de travail, les visites hebdomadaires des sites, la réalisation des contrôles réglementaires, ... nous permettent de maîtriser nos impacts environnementaux et plus particulièrement nos impacts significatifs.

Toutefois, certaines actions plus spécifiques sont annuellement définies dans le but d'améliorer certains impacts environnementaux significatifs. Ces actions sont reprises sous formes d'objectifs environnementaux et constituent ainsi notre programme environnemental.



L'ensemble des textes légaux applicables à nos activités est compilé dans un registre réglementaire.

Les audits internes

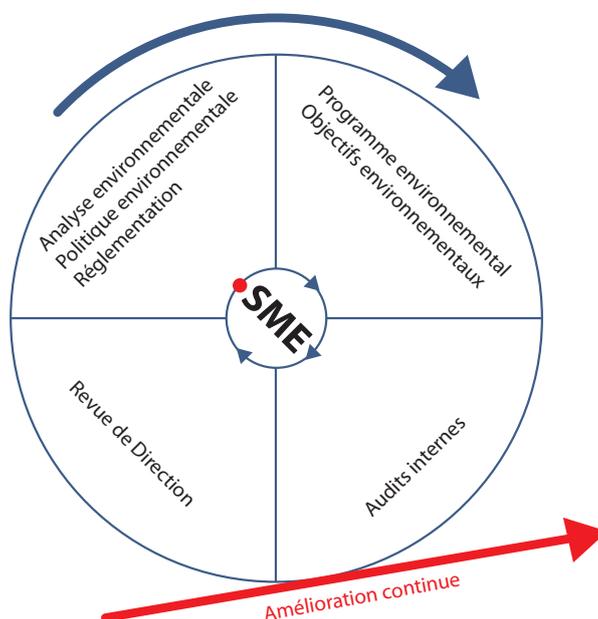
Éléments de contrôle de notre système, ils sont réalisés par des membres du personnel ayant reçu une formation spécifique pour la réalisation d'audit. Ils permettent de vérifier le bon fonctionnement du système c'est à dire que les procédures sont adaptées et collent à la réalité, le respect de la législation mais également les résultats obtenus en matière d'environnement.

La Revue de Direction

Réalisée une fois par an, elle permet de jauger l'évolution du système au travers des éléments importants tels résultats des audits internes, état d'avancement des objectifs environnementaux, ...

Le système de Management Environnemental

C'est la structure mise en place afin de maîtriser la conduite du programme environnemental et d'atteindre les objectifs. Cette structure comprend les procédures nécessaires au bon fonctionnement du système et de nos activités ainsi qu'à leur contrôle, définit les responsabilités environnementales de chacun, prévoit la formation et la sensibilisation du personnel, ...



12. Description des activités et leurs impacts environnementaux

12.1 - La collecte des eaux usées

12.1.1 - Description

L'acheminement des eaux usées vers les stations d'épuration se réalise via les égouts communaux, les collecteurs et dans certains cas les stations de pompage.

Pour les égouts unitaires, récoltant les eaux usées et les eaux pluviales, à l'endroit de leur raccordement avec les collecteurs, un limiteur de débit, appelé déversoir est installé. Il permet de limiter les volumes acheminés vers les stations d'épuration en cas de pluie ; le surplus d'eau est alors rejeté dans le milieu naturel.

Les égouts séparatifs scindent les eaux de pluie, directement rejetées dans le milieu naturel, et les eaux usées qui sont acheminées vers les stations d'épuration.

12.1.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

Pas d'impact significatif.

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Déversoir encombré	Pollution du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	
X		Charge trop importante de l'influent	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non-conforme	20	

12.2 - Le relevage des eaux

12.2.1 - Description

Suivant l'implantation des stations, les eaux usées peuvent arriver à un niveau inférieur au niveau du rejet. Il est par conséquent nécessaire de les relever vers le traitement par des pompes ou des vis d'Archimède.

12.2.1 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

Pas d'impact significatif.

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Réduction du débit admis à la station suite à une panne des pompes ou une réduction de leur capacité	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	26



SE Aubel : Vis de relevage

12.3 - Le pré-traitement

12.3.1 - Description

A leur arrivée aux stations, les eaux contiennent des éléments grossiers, des sables et des graisses qu'il est nécessaire d'éliminer afin de garantir le fonctionnement des stations. Pour réaliser cette élimination, les eaux sont successivement dégrillées, dessablées et enfin déshuilées. Le dégrillage consiste à faire passer les eaux au travers d'une grille dont l'écartement des barreaux varie en fonction de l'efficacité voulue. En 2007, nous avons récupéré 262,32 tonnes de refus de dégrillage.

L'opération de dessablage consiste à récupérer par décantation les matières dont la granulométrie est supérieure à 200 microns. En 2007, nous avons récupéré 679,29 tonnes de sables.

L'opération de déshuilage consiste à récupérer par flottation les huiles et graisses. En 2007, nous avons récupéré 468,44 tonnes de graisses. Tous les déchets récupérés lors de ces trois opérations sont stockés de manière à ne pas occasionner de nuisances pour le voisinage et évacués suivant la législation en vigueur.

12.3.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Rejets accidentels ou clandestins de produits et/ou d'eaux industrielles non autorisés dans le réseau d'égouttage	Dégradation de la qualité des eaux épurées	Ensemble des sites excepté 23	24 40
X		Charge trop importante de l'influent	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non-conforme	20	

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Réduction du débit admis à la station	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	26
X		Colmatage du dégrilleur	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	22	

12.4 - Traitement primaire

12.4.1 - Description

La décantation primaire, moins fréquente, consiste à récupérer par décantation et après prétraitement les matières minérales de granulométrie inférieure à 200 microns.

12.4.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnements normal et accidentel

Pas d'impact significatif associé à cette opération

12.5 - Le bassin d'emmagasinement

12.5.1 - Description

Présents sur certaines stations, ces bassins ont pour but de récupérer les premières eaux de pluie généralement les plus chargées suite au phénomène d'auto-curage du réseau de collecte.

Ces eaux stockées sont par la suite réinjectées dans la station dès le retour à un débit dit « temps sec ».

12.5.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnements normal et accidentel

Pas d'impact significatif associé à cette activité

12.6 - Traitement secondaire

12.6.1 - Description

Le but de ce traitement est de dégrader les matières organiques présentes dans les eaux usées en utilisant l'activité des bactéries présentes dans ces eaux.

Les 4 procédés utilisés sont :

Les boues activées

Procédé le plus utilisé, il consiste à envoyer les eaux usées et l'air nécessaire au développement des bactéries dans des bassins appelés « bassins d'aération ».

Les biodisques

Dans ce procédé, les bactéries sont fixées sur des supports en matière synthétique. Ces supports sont à moitié immergés dans l'eau à épurer et leur mouvement de rotation permet l'alternance des phases d'aération (phase émergée) et de dégradation de la pollution (phase immergée).

Les filtres bactériens

Dans ce procédé, un bassin circulaire est rempli de matériaux poreux sur lesquels les bactéries sont fixées. Les eaux usées sont réparties au-dessus du filtre et s'écoulent par gravité au travers de ces matériaux tout en s'épurant au contact des bactéries.

Le lagunage

Dans ce procédé, les eaux sont épurées dans de grandes lagunes où le système d'aération crée un mouvement lent de la masse liquide, les bactéries se déposent alors dans le fond des lagunes.



SE Aubel : bassin d'aération

12.6.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

Pas d'impact significatif

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Arrêt pour entretien général	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	
X		Panne de la transmission des alarmes	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	22
X		By-pass du système pour intervention	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23	

12.7 - Traitement tertiaire et la désinfection

12.7.1 - Description

Traitement tertiaire

Ce procédé consiste à éliminer le phosphore et l'azote des eaux épurées au traitement secondaire. En effet, ces deux éléments favorisent dans les cours d'eau le développement d'algues. Ces dernières consomment l'oxygène présent dans le milieu et provoquent l'asphyxie et la destruction de l'écosystème : c'est le phénomène d'eutrophisation.

L'élimination de l'azote se réalise généralement dans les bassins d'aération suite à la succession des phases aérobies et anoxie. L'azote présent dans les eaux est ainsi éliminé sous forme d'azote gazeux.

Le phosphore est quant à lui éliminé par ajout de réactif qui va former un précipité et former des boues chimiques. Cet ajout se réalise dans les bassins d'aération.

La désinfection

Ce procédé consiste en un traitement UV des eaux clarifiées permettant notamment l'abattement des germes pathogènes. Ce traitement est effectif pour les stations rejetant leurs eaux épurées dans des eaux de baignade.

12.7.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

Pas d'impact significatif

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Désinfection de l'eau épurée non optimale	Dégradation du milieu naturel par rejet d'une eau non-conforme	7, 39, 44	

12.8 - Clarification des eaux

12.8.1 - Description

Cela consiste à séparer à la fin du traitement l'eau épurée et les boues. Cette opération se réalise par décantation dans des ouvrages le plus souvent circulaires appelé décanteur.

Les boues récupérées par décantation sont soit renvoyées dans les bassins d'aération dans le but de les réensemencer soit vers la ligne de traitement des boues.

12.8.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Rejet de l'eau épurée	Amélioration globale du milieu récepteur	Ensemble des sites excepté 23	21, 34, 38, 53

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Isolement prolongé du clarificateur pour intervention	Dégradation du milieu naturel par rejet d'eau non traitée	Ensemble des sites excepté 23, 25 et 26	

12.9 - Traitement des boues



12.9.1 - Description

Peu importe le mode d'épuration des eaux, les boues se présentent sous forme liquide avec une forte charge en matière organique hautement fermentescible. Quelle que soit la filière d'élimination ou de valorisation de ces boues, ces caractéristiques gênantes imposent la mise en place de traitement préliminaire de ces dernières.

Parmi ces traitements, nous distinguons les opérations de stabilisation et les systèmes de réduction de la teneur en eau.

La stabilisation anaérobie des boues

Le but est de transformer une fraction de la matière organique des boues en méthane. A cet effet, les boues sont chauffées et brassées dans des réacteurs appelés digesteurs. Le méthane récupéré de ces digesteurs est principalement utilisé pour réchauffer les boues à une température avoisinant 33°C ; l'excédent étant stocké dans un gazomètre et peut être utilisé pour le chauffage des bâtiments d'exploitation.

La réduction de teneur en eau des boues

L'épaississement des boues : vise principalement à augmenter la teneur en matières sèches des boues sans en modifier le caractère liquide. Il se réalise par voie gravitaire dans un ouvrage cylindrique appelé épaisseur.

La déshydratation : vise à augmenter fortement la teneur en matières sèches des boues qui passent d'un état liquide à un état pâteux. Les deux techniques utilisées sur nos sites sont la déshydratation sur filtre à bande et la déshydratation par centrifugation.

Le séchage des boues : vise à augmenter la teneur en matières sèches par évaporation naturelle ou thermique de l'eau. Nous réalisons le séchage des boues sur lits de séchage, technique qui combine l'évaporation naturelle de l'eau et le drainage de l'eau libre à travers une couche filtrante de sable.

La valorisation des boues

A la suite de ces traitements, les boues sont alors évacuées en priorité vers les filières de valorisation. Lorsque les caractéristiques le permettent, les boues sont valorisées en agriculture comme amendement ou employées comme compost pour la réhabilitation des sols industriels. Dans la négative, nos boues sont incinérées dans des fours spécifiques tels cimenteries (valorisation matière) ou des centrales électriques (valorisation énergétique).

12.9.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Dilution du polymère à l'eau de distribution	Diminution des ressources naturelles	1, 2, 3, 11, 17, 20, 22, 29, 37, 38, 42, 43, 44, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55	42 45
X		Réchauffement des boues pour entrer dans le digesteur	Diminution des ressources naturelles	51	49

Fonctionnement accidentel

Pas d'impact significatif

12.10 - Le chaulage de Lantin

12.10.1 - Description

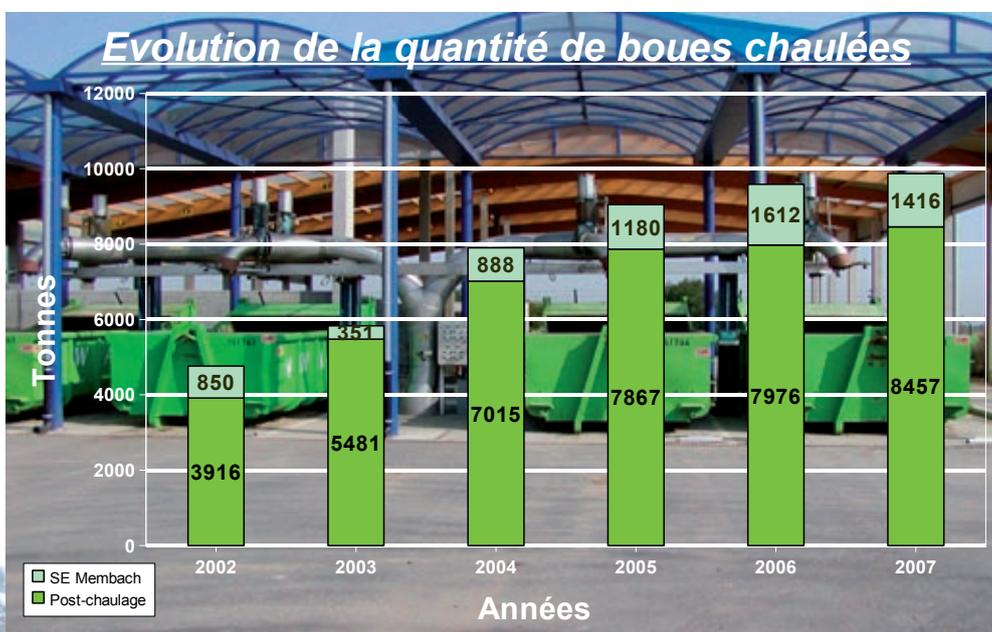
Préalablement à leur valorisation agricole, les boues transitent par le centre de chaulage de Lantin pour y être traitées à la chaux magnésienne.

Ajouter de la chaux magnésienne aux boues d'épuration présente de nombreux avantages :

- l'addition de chaux augmente la siccité des boues traitées grâce à l'apport de matières sèches,
- la tenue en tas des boues chaulées est améliorée, ce qui en permet le stockage en bord de champs en dehors des périodes de fertilisation des terres agricoles,
- la chaux complète la stabilisation des boues, éliminant ainsi les risques de fermentation et de dégagement d'odeurs lors du stockage et de l'épandage sur champs,
- par l'augmentation du pH des boues, les organismes pathogènes éventuellement encore présents dans les boues sont détruits, les boues chaulées sont ainsi hygiénisées,
- la teneur en Ca(OH)_2 des boues chaulées augmente leurs valeurs agricole et économique.

L'A.I.D.E possède son propre centre de chaulage où est traité l'ensemble des boues avant valorisation agricole excepté les boues de la station de Membach où le chaulage s'effectue in situ.

Le graphe ci-dessous montre l'évolution du tonnage des boues chaulées.



12.10.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Transport des boues chaulées et non chaulées	Augmentation significatif du trafic local	23	

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Mauvais dosage de la chaux	Pollution du sol lors de l'épandage des boues	23	

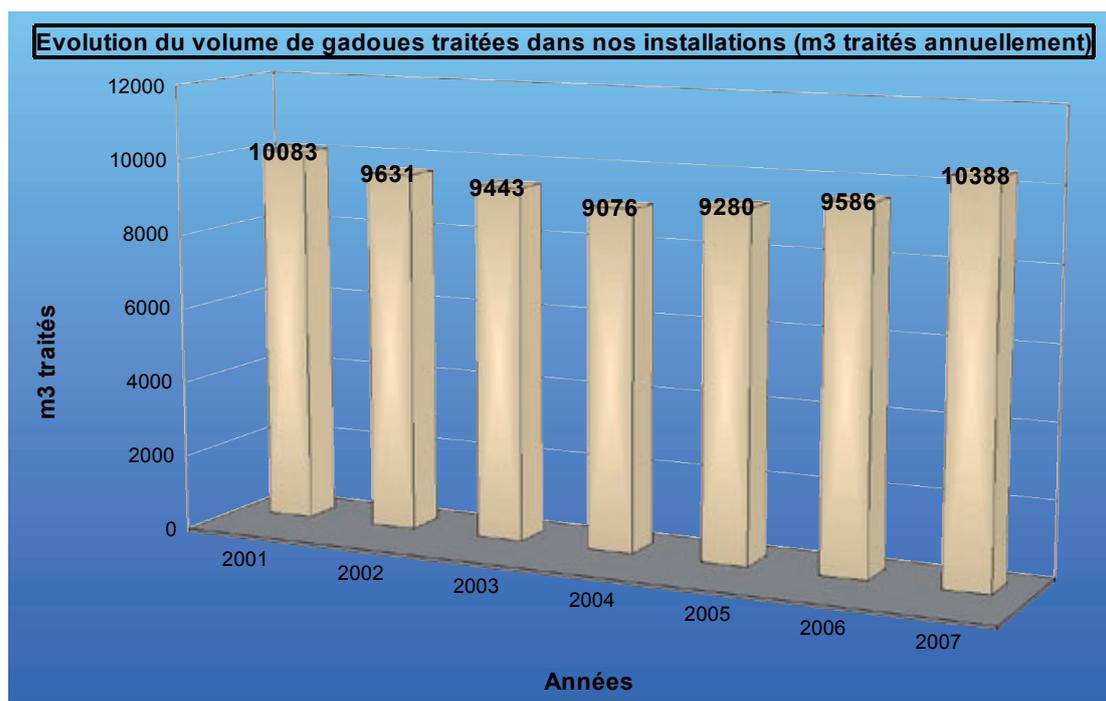
12.11 - Réception des gadoues de fosses septiques

12.11.1 - Description

Les fosses septiques et autres systèmes d'épuration doivent afin d'assurer un bon fonctionnement être périodiquement vidangés. Il est primordial, pour l'environnement, que les boues issues de ces vidanges soient traitées avant d'y être rejetées. C'est dans ce but que l'A.I.D.E met à disposition des vidangeurs agréés 8 sites de vidange de gadoues de fosses septiques. Ces sites sont implantés sur les stations d'épurations d'Avernas, d'Embourg, de Herve, de Membach, de Saint-Vith, de Wegnez et de Herve.

Lors de chaque déversement, les gadoues sont dégrillées, stockées puis injectées dans la station durant les périodes de faible charge (nuit, ...) afin de ne pas perturber le fonctionnement des stations.

Le graphe ci-dessous reprend l'évolution annuelle des volumes de gadoues traités sur nos 8 centres.



12.11.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

Pas d'impact significatif

Fonctionnement accidentel

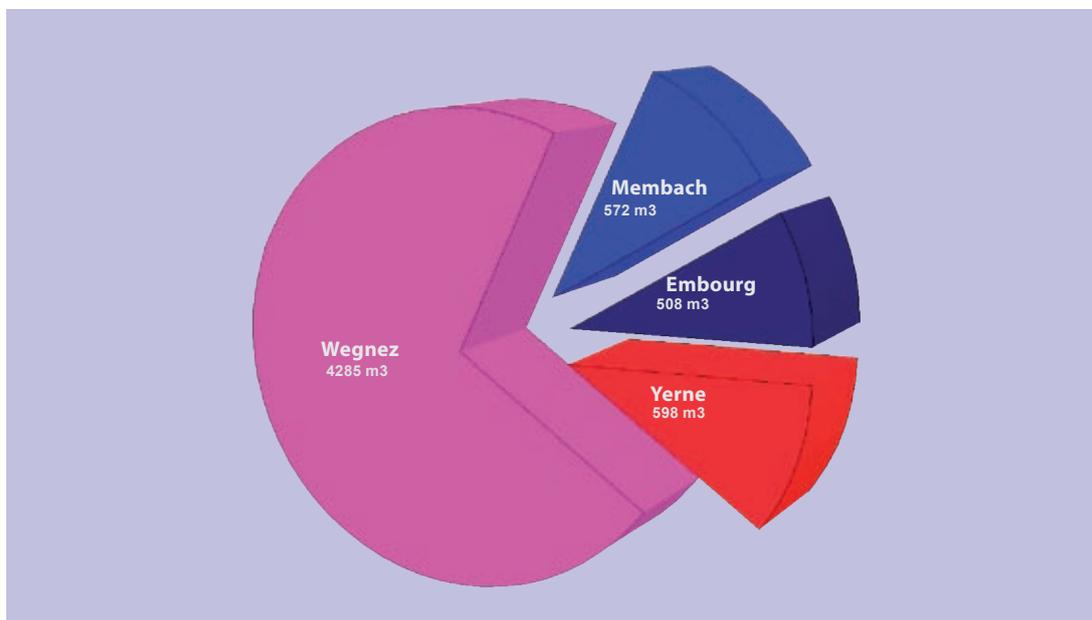
D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
	X	Déversements clandestins suite à l'impossibilité de réception des gadoues dans un centre	Pollution du milieu naturel	2, 11, 20, 26, 42, 49, 51	5 28

12.12 - Le traitement des eaux industrielles

12.12.1 - Description

Pour divers motifs, certains industriels ne peuvent traiter leurs eaux usées issues de leurs activités. Dès lors après analyses et signature d'une convention de prise en charge et de traitement de ces eaux, l'A.I.D.E autorise le déversement des eaux sur certaines stations d'épuration.

En 2007, nous avons ainsi traité 5963 m³ d'eau en provenance d'industriels divers.



12.12.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal et accidentel

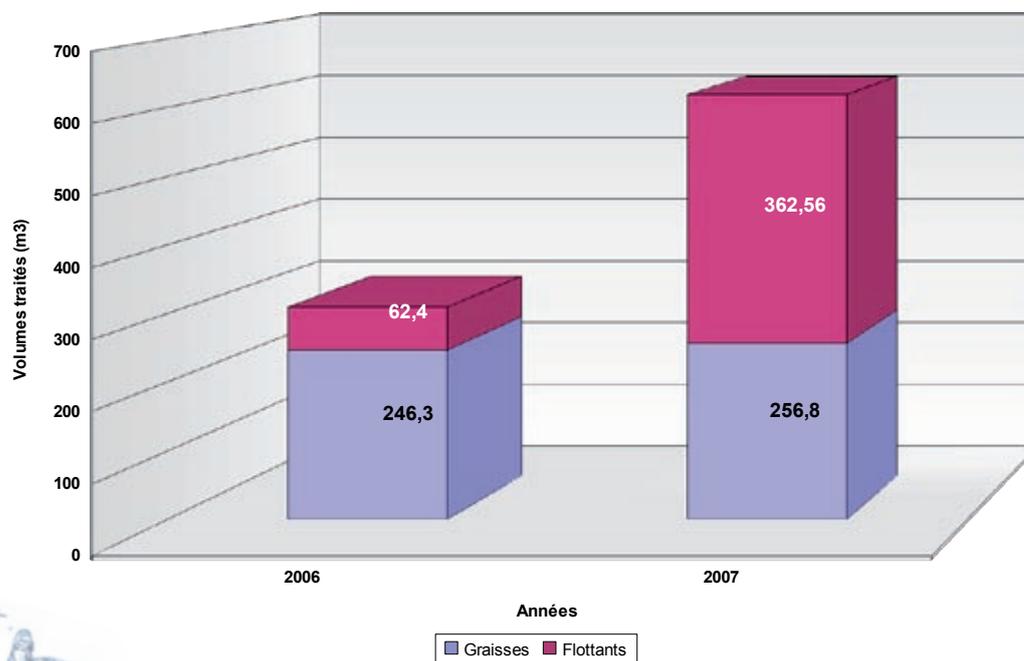
Pas d'impact significatif lié à cette activité

12.13 - Le traitement des graisses

12.13.1 - Description

Un des objectifs environnementaux de l'A.I.D.E était, afin d'assurer le suivi de la filière de traitement d'une partie des graisses et flottants récupérés sur les stations d'épurations, de construire et de mettre en fonctionnement un centre de traitements des graisses sur le site de la station d'épuration d'Engis.

Ce centre est opérationnel depuis début 2006 et le graphique suivant donne l'évolution des quantités de graisses et flottants traités par nos soins dans ce centre.



12.13.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal et accidentel

Pas d'impact significatif lié à cette activité

12.14 - Les sites

12.14.1 - Description

La présence d'une station induit inévitablement des impacts environnementaux qu'il y a lieu de reprendre en considération lors de l'étude environnementale. Citons à titre d'exemples les odeurs, le bruit, la consommation d'eau potable, l'augmentation du trafic,

12.14.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Consommation de mazout pour le chauffage des locaux et l'eau chaude sanitaire	Diminution des ressources naturelles	2, 17, 22, 26, 37, 44, 49, 50, 51, 52	
X		Présence du site	Modification du cadre paysager pour le voisinage, de la faune et de la flore	Ensemble des sites	
X		Dégagement d'odeurs dues à l'activité	Gêne olfactive pour le voisinage	49	
X		Consommation d'eau de distribution publique	Diminution des ressources naturelles	21	46

Fonctionnement accidentel

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Coupure électrique prolongée	Dégradation du milieu récepteur par rejet d'eau non traitée et dégradation de la qualité des eaux traitées	Ensemble des sites exceptés 1, 11, 20, 23, 24, 50, 51 et 54	
X		Infrastructures abîmées	Impact visuel négatif	Ensemble des sites	30, 36, 50
X		Fuites d'huiles aux transformateurs électriques	Pollution des eaux de surfaces et/ou du sol	14, 16, 18, 24, 48, 50, 51	47
X		Incendie du site	Pollution de l'environnement	Ensemble des sites	
X		Non respect de la fréquence des analyses légales	Non respect de la législation	Ensemble des sites excepté 26	
	X	Noyade de la station par le cours d'eau	Dégradation du biotope classé natura 2000 par rejet d'eau non traitée	18, 45	
X		Fuites de Pax au stockage	Pollution du milieu naturel	36	
X		Fuites lors de la livraison de produits liquides en vrac et d'hydrocarbures	Pollution du milieu naturel	1, 2, 3, 11, 17, 20, 22, 26, 29, 36, 37, 38, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55	
X		Panne de l'installation d'eau industrielle	Diminution significative des ressources naturelles	51	
X		Non respect de la législation	Contradiction avec la politique environnementale	Ensemble des sites	55

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Panne de la retransmission des alarmes	Dégradation du milieu récepteur par rejet d'eau non traitée et dégradation de la qualité des eaux traitées	Ensemble des sites	5 22
X		Acte de vandalisme	Dégradation du milieu récepteur par rejet d'eau non traitée et dégradation de la qualité des eaux traitées	Ensemble des sites	22, 54
X		Fuites lors du stockage des produits dangereux	Pollution du milieu naturel	36	27

12.15 - Désodorisation

12.15.1 - Description

Afin de maîtriser les désagréments olfactifs liés à la présence d'une station d'épuration, certaines d'entre elles disposent de système de désodorisation.

Plusieurs techniques sont utilisées et parfois cumulées sur certains sites à savoir :

- la filtration de l'air sur charbon actif,
- le traitement de l'air récolté dans une unité de lavage,
- l'aspersion de produit neutralisant les odeurs,
- le placement de diffuseurs de produits neutralisant les odeurs.

12.15.2 - Impacts significatifs sur l'environnement

Fonctionnement normal

D	I	Aspect	Impact	Site concerné	Objectif
X		Utilisation de l'eau de distribution pour le lavage des tours	Diminution des ressources naturelles	49	41
X		Rejet de l'air désodorisé	Gêne olfactive pour le voisinage	49	

Fonctionnement accidentel

Pas d'impact significatif



13. Les objectifs environnementaux

13.1 - Objectifs en cours de réalisation

N°	Objectif	Actions à réaliser	Délais
5	Amélioration continue des performances environnementales.	Création d'un système de garde à domicile couvrant l'ensemble des stations.	Décembre 2007
20	Amélioration des impacts environnementaux des stations.	SE Wihogne : travaux de détournement, de récolte et d'évacuation des eaux de ruissellement	
		SE Louveigné : stabilisation des berges.	
		SE Bola : travaux permettant l'écoulement gravitaire des eaux de ruissellement vers le ruisseau du Bola.	Décembre 2007
		SE Robertville : travaux de renforcement de la berge.	
		SE Momalle : travaux de réfection des peintures.	
		SE Malmedy : construction d'un garage permettant un stockage conforme des produits et déchets dangereux.	
		SE Membach : installation d'un système de décolmatage automatique aspirant les poussières de chaux.	
21	Amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel.	SE Wegnez : installation d'une mesure en ligne du phosphore.	
		SE Ouffet : placement d'un système d'aération de la lagune de finition (demande du service de la pêche de la DGRNE afin d'augmenter la teneur en oxygène de l'eau de sortie et ainsi favoriser la reproduction des espèces naturelles présentes dans les affluents du Néblon).	Septembre 07
22	Amélioration de la fiabilité des installations.	SE Wegnez : installation d'un système de relevage à grappin.	
		Ensemble des stations : fiabilisation de la transmission des alarmes.	
		SE Retinne, SE Aubel, SE La Waltinne, SE Marchin, SE Chawresse, SE Herve, SE Momalle, SE Awans, SE Oreya, SE Hamoir : installation d'un système de déneigement des chemins de roulement du ou des décanteurs de ces stations.	
		SE Butgenbach : installation d'un tracing dans le chemin de roulement du décanteur.	
		SE Engis, SE Goffontaine, SE Lantin, SE Saint-Vith, SE Plombières : installation de caméras de télésurveillance pour protéger ces installations contre le vandalisme.	Juin 2008
25	Recherche de filières de valorisation de nos boues plus respectueuses de l'environnement.	SE Awans, SE Retinne, SE Saint-Vith, SE Grosses Battes, SE Esneux : étude du réseau d'égouttage de ces stations afin de détecter les rejets qui nous empêchent de valoriser ces boues.	Décembre 07
26	Amélioration de la fiabilité des installations.	Ensemble des installations où il y a pompage : création d'une alarme lorsque la station se trouve dans l'impossibilité de pomper les eaux.	Décembre 07
27	Amélioration de la fiabilité des installations.	SE Awans, SE Avernas, SE Goffontaine, SE Soumagne, SE Paifve : Placement de citernes double paroi pour le stockage du pax	Juin 07
		SE Awans	
		SE Avernas	
		SE Goffontaine	
		SE Soumagne	
	SE Paifve.		

N°	Objectif	Actions à réaliser	Délais
28	Amélioration de la fiabilité des installations.	SE Momalle : placement d'un dégrilleur en amont du puisard de relevage des eaux d'orage afin d'éviter le rejet de déchets grossiers dans le milieu naturel.	Décembre 07
		SE Embourg : placement d'un nouveau dégrilleur au centre de gadoues de manière à éviter les arrêts du centre pour curage du puisard.	Décembre 07
		SE Wegnez : amélioration des pompes de relevage qui présentaient une usure anormale nécessitant une révision prématurée des pompes et par conséquent risques de by-pass des eaux d'entrée.	
		SE Bullange : remise en état du biodisque de manière à récupérer la capacité totale de traitement.	
		SE Saint-Vith : achat d'un réducteur et d'un accouplement de réserve pour l'aérateur de manière à éviter l'arrêt prolongé de la station en cas de panne.	
31	Formation du personnel.	Ensemble des stations : participation à une formation externe portant entre autre sur les notions de chimie de l'eau, les techniques d'épuration, ...	Juin 07
33	Fiabilisation des installations : optimisation de la déshydratation des boues.	SE Membach : augmentation de la productivité du filtre à bandes en assurant une alimentation constante (kg de boues par heure) ainsi que de dosage correct du polymère et limitation des arrêts du filtre causés par les obstructions dans la tuyauterie de refoulement de la pompe gavageuse.	Juin 07
35	Fiabilisation des installations et réduction des consommations énergétiques.	SE Esneux : modification du fonctionnement de la station d'épuration en instaurant un fonctionnement en alternance de phase d'aération et d'anoxie.	Mars 08
36	Intégration paysagère des sites : maintien de l'aspect esthétique des stations d'épuration.	SE Henri-Chapelle et SE Embourg : réfection des peintures.	Décembre 07
37	Fiabilisation des installations : installation de dégrilleur automatique en entrée de station.	SE Momalle et SE Saint-Remy : afin de pallier aux nombreux problèmes et risques de by-pass des eaux d'entrée suite à la présence de résidus solides dans l'influent, nous allons placer un dégrilleur automatique à grappin en amont de la station de relevage de ces stations.	Décembre 07

13.2 - Objectifs réalisés

N°	Objectif	Actions à réalisées
23	Réduction des consommations en énergie et matière des installations.	SE Fooz, SE Oreye : asservir les surpresseurs à la mesure en oxygène des bassins Action abandonnée
		SE Wegnez : adaptation du fonctionnement des centrifugeuses en fonction du débit de boues les alimentant, de la mesure du débit de polymère et de la mesure des MES.
		SE Wegnez : installation d'un système de pesage des conteneurs afin d'optimiser le remplissage.
		Ensemble des stations : achat d'une remorque porte conteneur afin d'optimiser les déplacements sur les stations.
29	Mise en conformité des stations.	SE Wihogne, SE Grosses Battes, SE Membach, SE Plombières : reprise des eaux de percolation des aires des conteneurs dans le réseau des eaux usées.
32	Réduction des consommations énergétiques des stations d'épuration.	Station à chauffage électrique : placement de thermostats sur les radiateurs électriques.

N°	Objectif	Actions à réalisées
34	Réduction de la consommation en énergie des stations et amélioration des performances.	SE Bola : asservir la recirculation des boues à la mesure du débit d'entrée de la station et asservir le fonctionnement de l'aération à la mesure en oxygène du bassin d'aération.
38	Amélioration de la communication externe	SE Grosses Battes, SE Esneux, SE Embourg, SE Membach, SE Goffontaine, SE Awans : sur ces stations, situées le long d'axe de passage tels réseau Ravel, ..., nous allons placer un panneau indiquant le volume traité annuellement. Ceci dans le but d'informer le public du rôle d'une station d'épuration et d'améliorer l'image des stations.
40	Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration par réduction des pollutions reçues via le réseau d'égouttage.	Envoyer une note aux communes afin de sensibiliser la population aux conséquences des rejets des lingettes dans le réseau d'égouttage.

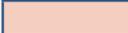
13.3 - Objectifs abandonnés

N°	Objectif	Actions à réaliser	Délais
39	Amélioration de la gestion des déchets : réduction des quantités de boues.	SE Retinne : remplacement du filtre à bandes par une centrifugeuse qui permettra une augmentation de la siccité des boues produites de l'ordre de 4 %.	Septembre 08

13.4 - Objectifs 2008

N°	Objectif	Actions à réaliser	Délais
41	Réduction des consommations en eau de distribution des stations.	SE Wegnez : utilisation de l'eau industrielle pour les purges de l'unité de désodorisation.	Décembre 08
42	Réduction des consommations en eau de distribution des stations d'épuration.	Utilisation de l'eau de service pour la préparation du polymère SE Goffontaine SE Membach SE Plombières	Avril 08 Avril 08 Mai 08
43	Utilisation d'énergie renouvelable sur les stations d'épuration	SE Wegnez : Etude de faisabilité et placement d'une centrale hydroélectrique.	Décembre 08
44	Réduction des consommations énergétiques des stations d'épuration.	Asservissement de l'aération des bassins à la mesure en oxygène SE Wihogne SE Retinne SE Aubel SE Saint-Remy	Juin 08 Septembre 08 Septembre 08 Décembre 08
45	Réduction des consommations en réactifs des stations d'épuration.	SE Lantin : placement d'un système d'aspersion destiné à rabattre les bactéries filamenteuses et ainsi diminuer la consommation du réactif luttant contre la prolifération de ces dernières.	Octobre 08
46	Diminution de la consommation en eau de distribution des stations d'épuration.	SE La Waltine : remplacement des pompes de recirculation utilisant de l'eau de distribution pour le rinçage des cordes par des pompes à garniture métallique.	Août 08
47	Mise en conformité légale des transformateurs à isolant diélectrique par rapport à l'arrêté du gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales relatives aux transformateurs dont la puissance nominale est comprise entre 100 et 1500 kVA.	SE Fooz, Freloux, Waremme et Wihogne : mise en conformité des transformateurs par placement d'un dispositif de rétention ou d'un système de protection permettant de réduire le risque de rupture de l'enveloppe du transformateur à une valeur négligeable.	Décembre 2013

N°	Objectif	Actions à réaliser	Délais
49	Réduction des consommations énergétiques de la station de Yerne. Pour être maintenue dans le digesteur à une température de 33°C, les boues sont réchauffées via un échangeur de chaleur. Les calories sont fournies par la combustion d'une part du biogaz et d'autre part du mazout. Cela représente une consommation annuelle de l'ordre de 60 000 litres de mazout.	Etudier la faisabilité d'une récupération de calories des eaux de sortie via une pompe à chaleur. Réalisation des travaux si l'étude de faisabilité est positive.	Décembre 09
		Etudier la faisabilité de purger les boues via une mesure de MES au lieu d'une purge régulée suivant un mode fréquence-durée. De cette manière on évitera d'envoyer de l'eau dans les digesteurs. Cette eau ne produisant pas de biogaz et devant être réchauffée.	Mars 09
50	Amélioration de l'intégration paysagère des stations d'épuration : la station de Yerne a été mise en service en 1994 et n'a fait l'objet d'aucun travail de remise en état général des peintures. Il s'avère maintenant indispensable de procéder à la réfection de celles-ci. De même pour les stations de Paifve et d'Oreye respectivement mise en service en 1974 et 1996.	SE Yerne : réfection des peintures.	Décembre 09
		SE Oreye : réfection des peintures.	Décembre 09
		SE Paifve : réfection des peintures.	Décembre 09
51	Réduction de la consommation énergétique de la station de Louveigné : suite aux travaux de construction d'un dessableur et de remplacement du dégrilleur, deux nouveaux surpresseurs et deux nouveaux compresseurs ont été placés dans le local technique et ce en plus des trois surpresseurs existants.	Réaliser des travaux pour récupérer la chaleur dégagée par les surpresseurs et compresseurs du local technique pour chauffer les locaux utilitaires du bâtiment.	Décembre 09
52	Réduction de la consommation énergétique de la station de Wihogne. La configuration du site de la station de Wihogne étant favorable à l'installation d'une éolienne, nous allons envisager d'installer ce type d'équipement afin de produire de l'électricité vert pour la consommation propre du site.	Etudier la faisabilité et la rentabilité du projet. Placement ou non de l'éolienne suivant résultat de l'étude.	Décembre 09
53	Amélioration de la qualité des eaux rejetées à la station de Malmedy. Cette dernière a été mise en service en 1993. et a été pourvue d'un ouvrage de traitement physico-chimique destiné à réduire la pollution d'origine industrielle. Cet ouvrage, actuellement hors service, comprend un décanteur lamellaire pouvant être utilisé pour assurer le traitement du phosphore afin de rencontrer les nouvelles normes imposées à la station.	Remplacement des modules lamellaires par des modules neufs.	Décembre 09
54	Sécurisation des stations d'épuration d'Embourg, Marchin et Waremme. Placement de clôture afin de prévenir d'éventuels actes de vandalisme sur ces sites.	SE Embourg : placement d'une clôture.	Décembre 09
		SE Marchin : placement d'une clôture.	Décembre 09
		SE Waremme : placement d'une clôture.	Décembre 09
55	Mise en conformité légale : application du règlement européen REACH concernant l'utilisation des produits dangereux.	Ensemble des sites.	Décembre 09

	Action en cours de réalisation
	Action clôturée
	Action abandonnés

14. Les indicateurs environnementaux

14.1 - Conformité des analyses

Comme explicité au paragraphe 6.5 de cette déclaration, afin de vérifier le bon fonctionnement des stations d'épuration, nous effectuons des campagnes d'analyses sur les eaux entrant et sortant de chaque station.

Toutefois, la législation prévoit également qu'un certain nombre d'échantillons peuvent ne pas respecter les normes. Le tableau ci-dessous illustre cette disposition :

Nombre d'échantillons prélevés au cours de l'année	Nombre maximal d'échantillons pouvant ne pas être conforme
4 – 7	1
8 – 16	2
17 – 28	3
29 – 40	4
41 - 53	5

Le tableau illustre le nombre minimum de prélèvements annuels à réaliser pour chaque station d'épuration

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2007	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non conformes	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Aubel	4	4	1	1	C
SE Avernas	4	4	1	1	NC*
SE Awans	4	4	1	0	C
SE Bola	4	4	1	0	C
SE Braunlauf	4	4	1	0	C
SE Bullange	4	4	1	0	C
SE Butgenbach	4	4	1	0	C
SE Chawresse	4	4	1	0	C
SE Crenwick	4	4	1	0	C
SE Deigné	4	4	1	0	C
SE Embourg	12	12	2	5	C*
SE Ferrières Malacord	4	4	1	0	C
SE Ferrières Saint-Roch	4	4	1	0	C
SE Ffooz	4	4	1	0	C
SE Francorchamps	4	4	1	0	C
SE Freloux	4	4	1	0	C
SE Grosses Battes	24	23	3	0	NC
SE Hamoir	4	4	1	0	C
SE Henri-Chapelle	4	4	1	0	C
SE Herve	12	11	2	10	NC
SE La Waltinne	4	5	1	0	C
SE Lantin	12	13	2	1	C
SE Lantremange	4	4	1	0	C
SE Louveigné	4	4	1	0	C
SE Malmedy	12	12	2	5	C*
SE Manderfeld	4	4	1	0	C
SE Marchin (Lilot)	4	4	1	0	C
SE Membach	12	15	2	1	C
SE Momalle	4	4	1	0	C
SE Neupré	4	5	1	1	C
SE Nonceveux	4	4	1	0	C
SE Oreye	4	4	1	0	C
SE Othée	4	4	1	0	C
SE Ouffet	4	4	1	0	C
SE Paifve	4	4	1	0	C

Station d'épuration	Nombre d'échantillons prévus par la législation	Nombre d'échantillons prélevés en 2007	Nombre d'échantillons non conformes autorisés	Nombre d'échantillons prélevés non conformes	Etat de la station C = conforme NC = Non conforme
SE Plombières	12	12	2	1	C
SE Retinne	4	4	1	0	C
SE Robertville	4	4	1	1	C
SE Rosoux	4	4	1	0	C
SE Saint-Georges	4	4	1	0	C
SE Saint-Vith	4	4	1	0	C
SE Soumagne	4	4	1	0	C
SE Stavelot	4	3	1	0	NC
SE Sy	4	4	1	0	C
SE Thier de Huy	4	4	1	0	C
SE Thommen	4	4	1	0	C
SE Waremme	12	12	2	0	C
SE Wegnez	24	24	3	2	C
SE Wihogne	4	4	1	0	C
SE Yerne	4	4	1	0	C
SE Goffontaine	12	12	3	0	C
SE Saint Remy	4	4	1	0	C
SE Engis	12	12	2	0	C
SE Esneux	4	4	1	0	C

Tout au long de l'année 2007, sur les stations enregistrées EMAS, nous avons ainsi réalisé 331 prises d'échantillons dont 303 respectaient les normes soit **91,5 %**.

Commentaires :

Stations de Herve, des Grosses-Battes et de Stavelot :

le nombre de prélèvements effectués au cours de l'année 2007 n'est pas conforme. Afin que cela ne se reproduise plus, nous allons principalement contrôler le respect du programme de prélèvements 2 fois par mois.

Station d'épuration d'Avernas :

La moyenne annuelle de l'azote total dépasse la norme des 15 mg / l. Cependant seule l'analyse de mars dépassait la norme. Les prélèvements ultérieurs respectant cette norme, on peut conclure que la teneur en NT est accidentelle et qu'il n'y a pas lieu de modifier ou d'adapter les paramètres de fonctionnement de la station.

Station d'Embourg :

Suite au dépassement régulier de la norme en P, nous avons installé une unité d'injection de chlorure ferrique en guise de traitement tertiaire. Cette unité est opérationnelle depuis fin septembre 2007 et nous permet d'obtenir un effluent dont la teneur en de PT est inférieure à 2 mg/l. Notons cependant que pour l'année 2007, cette station est conforme vu que l'on respecte la législation qui impose un moyenne annuelle de 2 mg de PT.

Station de Malmedy

Suite aux dépassements réguliers des normes en NT et PT, nous étudions les solutions afin d'installer un traitement tertiaire à la station. Notons cependant que pour l'année 2007, cette station est conforme vu que l'on respecte la législation qui impose un moyenne annuelle de 2 mg de PT. ainsi qu'une moyenne annuelle en NT de 15 mg / l.

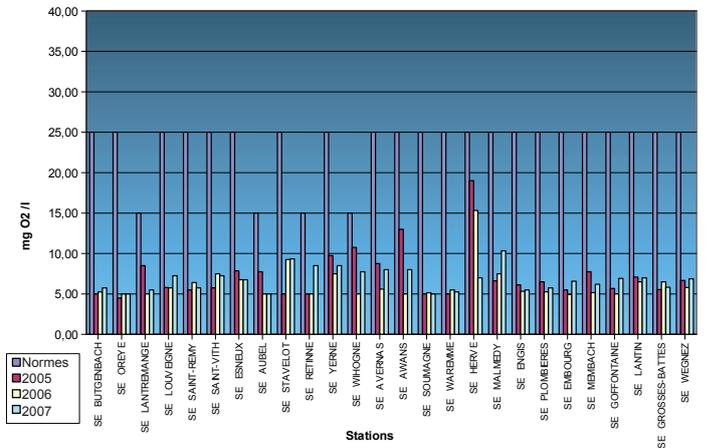
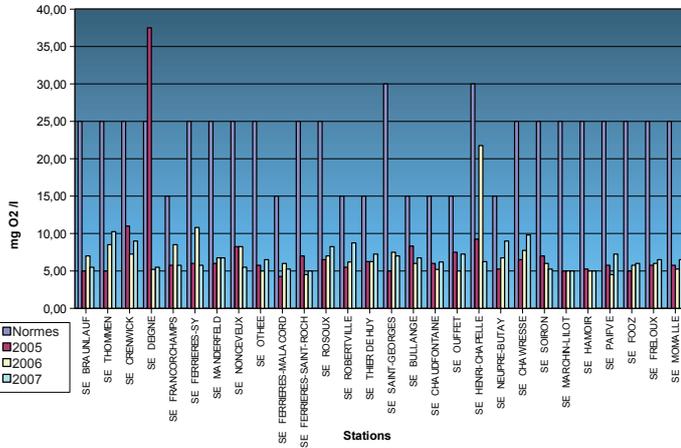
Station de Herve

La mise à niveau de la station de Herve actuellement à l'étude devra nous permettre de respecter les normes de rejet.

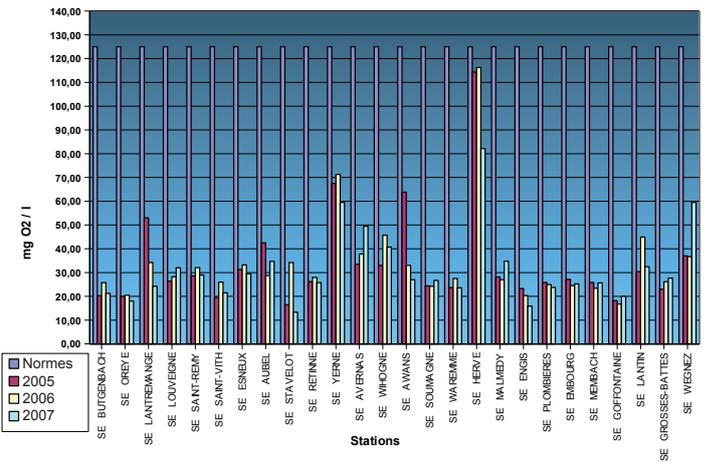
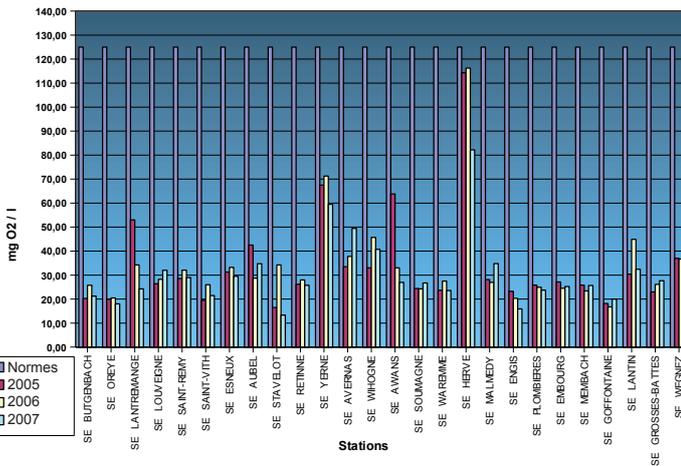
14.2 - Les tableaux

Les tableaux ci-dessous illustrent par station la qualité moyenne de nos rejets.

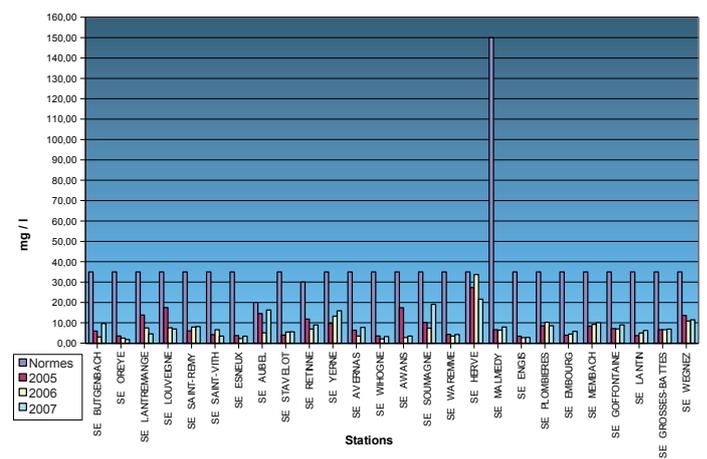
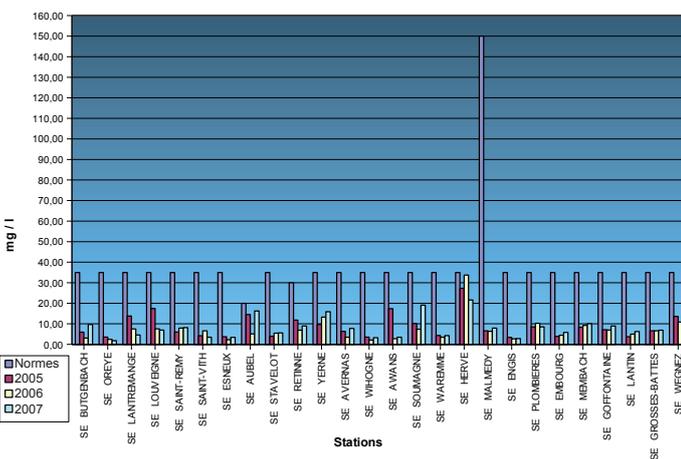
DBO₅ :



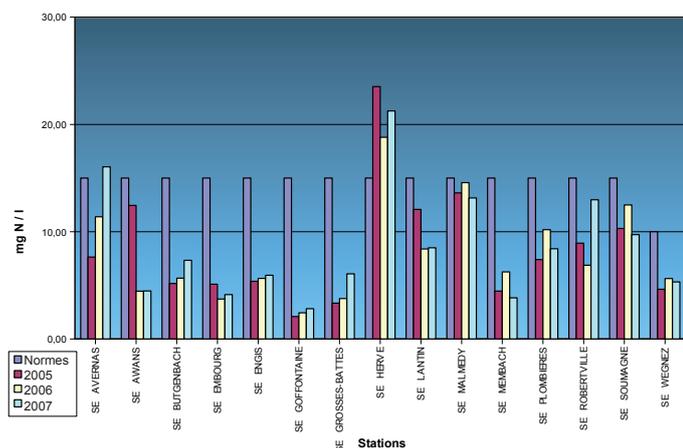
DCO :



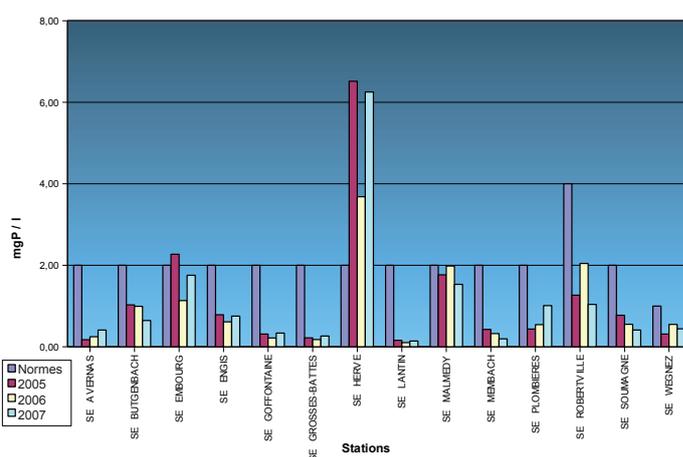
MES :



N_T



P_T



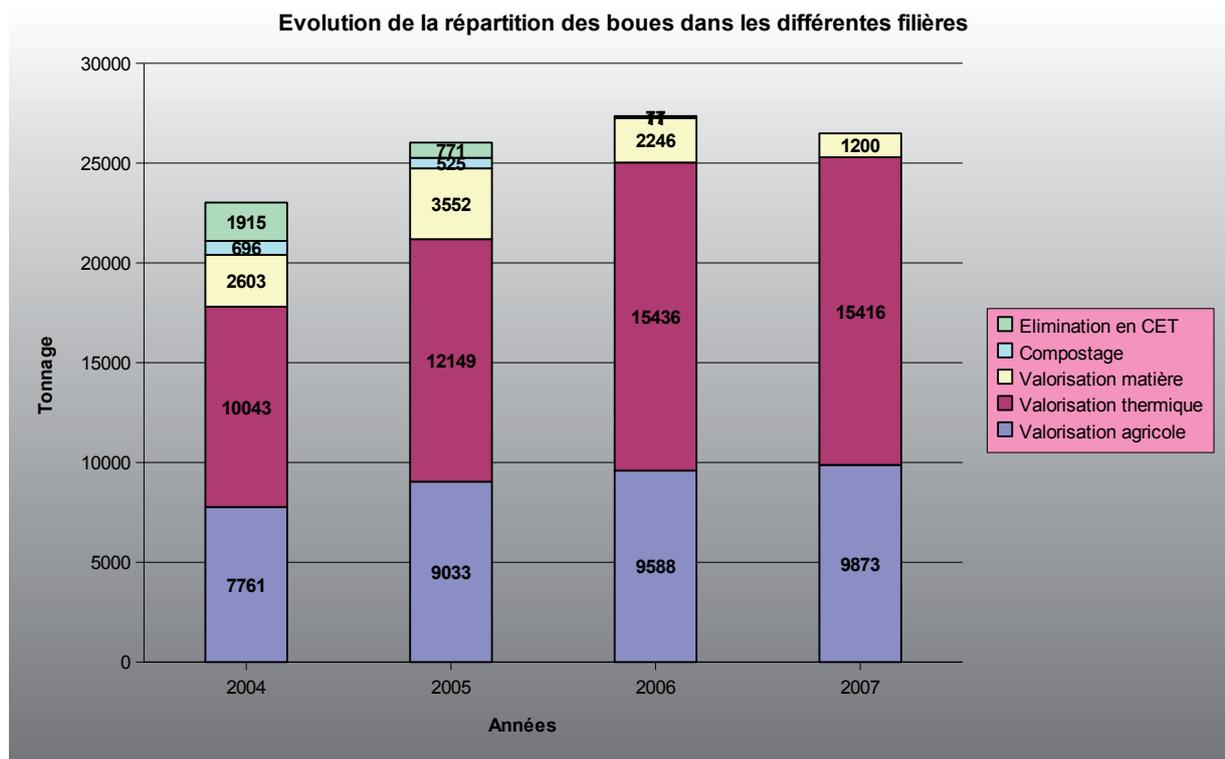
Commentaires :

Vu les rendements épuratoires (voir point 5.2) de nos stations, ces graphiques confirment le bon fonctionnement de nos stations par le respect des normes imposées.

Seules les stations d'Avernas et de Herve présentent pour l'année 2007 un non respect de certaines normes.

14.3 - Valorisation des boues

En 2007, comme le prévoit la législation, toutes les boues produites sur nos stations d'épuration ont été dirigées vers une filière de valorisation.

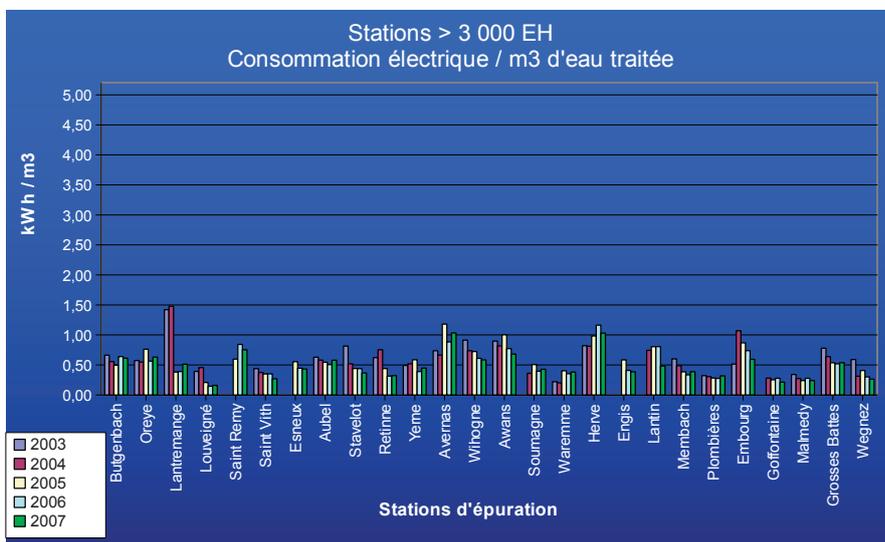
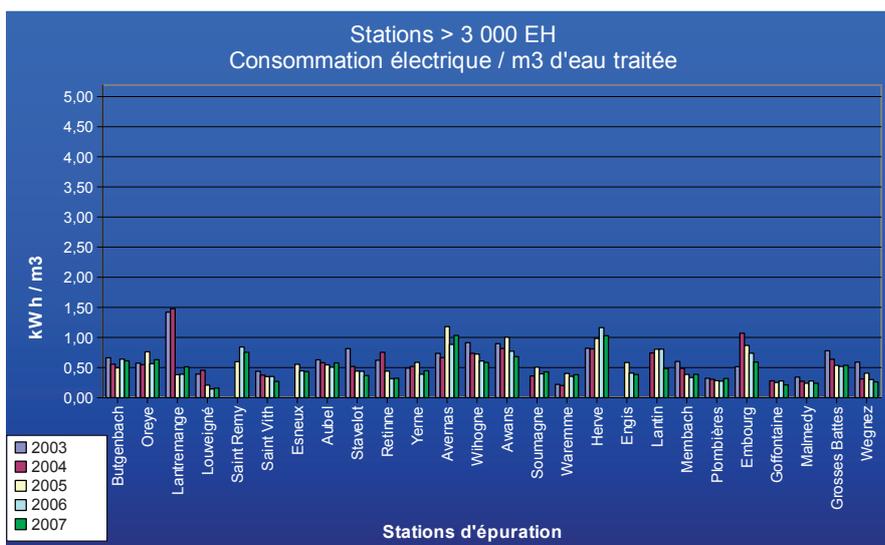


Nos efforts afin d'améliorer le fonctionnement des filtres à bandes et autres centrifugeuses, nous ont permis d'augmenter la siccité des boues et par conséquent de diminuer sensiblement la quantité évacuée en 2007 par rapport à l'année 2006.

14.4 - Consommation électrique des stations

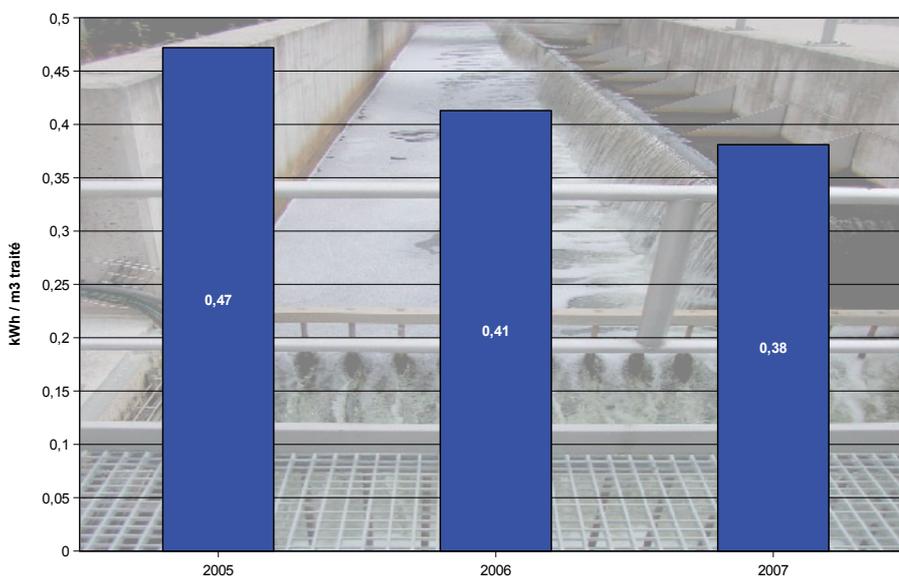
Bien que les modes de fonctionnement des stations soient diversifiés (pompage des eaux ou non, traitement des boues sur sites ou pas, ...), ces dernières restent de grandes consommatrices en électricité.

C'est pourquoi, il nous paraît primordial de suivre par station la consommation électrique pour m³ d'eau traité.



Grâce au graphe suivant, nous pouvons constater que la consommation spécifique par m³ traité pour l'ensemble des stations est à la baisse.

Cela s'explique par les différentes actions menées. Citons en exemple le suivi systématique des entretiens du matériel et les modifications de fonctionnement de la station de Sy qui nous ont permis de réduire la consommation de 4,998 kwh / m³ traités en 2004 à 1,872 en 2007.



14.5 - Les plaintes environnementales

Plainte	Plaignant	Site(s) concerné(s)	Motif	Réaction / suivi
Plaintes réceptionnées en 2007				
1	Riverain (plainte orale)	SE Membach	Bruit strident émanant de la station.	Tuyau d'aération détaché : réparation immédiate.
2	Riverain (plainte orale)	SE Wegnez	Dégagement d'odeurs désagréables provenant de la station.	Plusieurs actions en cours : étude du rendement de la désodorisation, modification des conteneurs à boues, ...
Plaintes réceptionnées en 2006				
1	Riverain (plainte écrite)	SE Plombières	Présence de plantations mortes qui rendent visible les bassins biologiques.	Drainage du terrain et réalisation de nouvelles plantations.
2	Riverain (plainte écrite)	SE Saint-Vith	Présence visible de la station qui détériore la qualité de vie des riverains.	Plantation d'une haie en continuité de la haie existante de façon à cacher les bassins.
Suivi des plaintes réceptionnées en 2005				
1	Riverains (plainte écrite)	SE Wegnez	Dégagement d'odeurs désagréables provenant de la station.	Rappel des consignes environnementales au personnel de la station et essai d'injection de produit anti-odeurs via le polymère. Suivi : essai d'injection non concluant et étude de la possibilité de nettoyage régulier des conteneurs en cours.

 résolution en cours

 clôturée

15. Glossaire

Anaérobie : se dit de micro-organismes qui n'ont pas besoin d'oxygène pour se développer : «bactérie anaérobie». Se dit également d'un milieu totalement exempt d'oxygène, même sous formes d'oxydes, celui-ci constituant la première phase de l'élimination du phosphore par voie biologique.

Anoxie : condition d'un milieu exempt d'oxygène libre mais comportant des formes oxydées, comme par exemple des nitrates ; ce milieu permet la dénitrification des eaux, c'est-à-dire la transformation des nitrates en azote gazeux.

Auto-épuration : phénomène qui regroupe l'ensemble des processus par lesquels un milieu aquatique parvient à retrouver sa qualité d'origine après une pollution.

Bassin hydrographique : un bassin hydrographique est une unité géographique recueillant à travers un réseau hydrographique les précipitations. Il est délimité par une ligne de partage des eaux. Il est caractérisé par des facteurs variant localement : climat, relief, végétation, sols, roche... Le bassin hydrographique est une unité géographique objective qui se moque des barrières administratives. La gestion par bassin hydrographique ou versant est donc rationnelle et « naturelle ». La Wallonie est organisée en quatre bassins hydrographiques et quatorze sous-bassins. Les quatre bassins sont l'Escaut, la Meuse, le Rhin et la Seine. Les quatorze sous-bassins versants sont l'Amblève, la Dendre, la Dyle-Gette, l'Escaut-Lys, la Haine, la Lesse, la Meuse amont et l'Oise, la Meuse aval, la Moselle, l'Ourthe, la Sambre, la Semois-Chiers, la Senne et la Vesdre.

Biogaz : gaz produit par la décomposition des déchets. Ce gaz est essentiellement constitué de méthane (CH₄) et de gaz carbonique (CO₂).

Ca(OH)₂ : Chaux éteinte, hydroxyde de calcium.

CET : Centre d'Enfouissement Technique.

CILE : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux.

Cr : Chrome.

DBO₅ : La Demande Biochimique en Oxygène sur 5 jours est un indicateur de la pollution organique des eaux usées. Elle représente la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour décomposer dans des conditions d'incubation données et en 5 jours, les matières organiques et autres qu'ils sont capables de métaboliser. Elle s'exprime en milligramme d'oxygène par litre (mgO₂/l).

DCO : la Demande Chimique en Oxygène est la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder, à partir d'un puissant oxydant chimique et dans des conditions définies, les matières réductrices contenues dans l'eau, en particulier les matières organiques non biodégradables en 5 jours. Le rapport DCO/DBO peut donner une indication sur la biodégradabilité d'une eau usée. Ce rapport est généralement proche de 2,5 pour des eaux usées d'origine domestique.

Démergement : signifie, dans ce cas, « les dispositions voulues pour évacuer les eaux afin de prévenir les inondations dues aux affaissements miniers ».

DIHEC : Dépenses Importantes Hors Exploitation Courante.

DPE : Division de la Police de l'Environnement.

E.H : équivalent-habitant – unité de charge polluante représentant la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes par jour.

Effluent : terme général désignant les eaux (généralement altérées de pollution organique, chimique, thermique, ...) sortant de chez un usager, un groupe d'usagers ou un site industriel.

Etiage : niveau moyen le plus bas d'un cours d'eau.

EUI : Eaux Usées Industrielles.

Fèces : matières fécales.

Intradel : INTERcommunale de TRAIement des DEchets en région Liégeoise.

Mésophile : organisme dont la croissance est favorisée par des températures comprises entre 25 et 40°C.

Microns : 10⁻⁶ m.

NACE : Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne.

Ni : Nickel.

NT : Azote total.

Pb : Plomb.

pH : en chimie, coefficient caractérisant le caractère acide ou basique d'une solution.

PT : Phosphore total.

SE : Station d'épuration.

Siccité : le pourcentage de matières sèches contenu dans une boue.

SME : Système de Management Environnemental.

U.V : Ultra Violet.

Zn : Zinc.

EMAS : Environnement Management and Audit Schème – Système communautaire de management environnemental et d'audit.

16. Enregistrement

Cette déclaration a été vérifiée le 9 juin 2008 par la société SGS S&SC EESV, numéro d'agrégation 026.

La vérification de la Déclaration Environnementale aura lieu lors de la prochaine mise à jour en juin 2009.

17. Adresse et personnes de contact

A.I.D.E – Siège social

Rue de la Digue, 25
4420 Saint-Nicolas
Tél. : 04 / 234.96.96
Fax : 04 / 235.63.49
Internet : www.A.I.D.E.be

Claude Tellings

Directeur Général

Tél. : 04 / 234.96.96

Alain Goffinet

Directeur Epuraton

Tél : 04 / 234.96.96

José Lemlyn

Directeur adjoint Exploitation

Tél. : 04 / 234.96.96

Franck Bodson

Responsable implantation et gestion EMAS

Tél. : 04 / 234.96.82



